

Vous êtes à la recherche d'un logement et :

- en situation régulière sur le territoire français
- en capacité d'occuper un logement de façon autonome
- avez un projet-logement défini
- avez des ressources fixes et régulières (ex : RSA, AAH, allocations chômage, retraite, salaire, ...)

Une Agence Immobilière à Vocation Sociale est une structure à but social qui possède les compétences d'agent immobilier pour les mettre au service de l'insertion par le logement.

Sa vocation est de **favoriser l'accès et le maintien dans un logement locatif de droit commun**, pour tous les **ménages défavorisés** relevant du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, et aptes à l'autonomie dans un logement.

L'AIVS « ADLS MONTELMIMAR » est une des 4 antennes de l'ADLS VALENCE. Ces 5 agences captent en Drôme et en Ardèche des logements privés à loyers accessibles et charges maîtrisées. Elle en assure la gestion par mandat de gestion pour le compte des propriétaires bailleurs privés, à qui elle garantit une gestion rigoureuse.

L'ADLS MONTELMIMAR a été créée en 2008 et compte actuellement 70 logements en gestion à MONTELMIMAR et dans les communes alentours.

L'agence ADLS MONTELMIMAR propose :

Une offre de logements locatifs à loyers modérés dans le parc privé de Montélimar et environs

Une gestion locative de proximité.

ADLS MONTELMIMAR

Agence Immobilière à Vocation Sociale

**Une agence
au service
des bailleurs
privés et
des locataires
à revenus
modestes**

ADLS MONTELMIMAR

18 Chemin de Géry

26200 MONTELMIMAR

Tél : 06.98.34.75.35

adls.montelimar@diaconat26-07.org



L'équipe ADLS MONTELMIMAR

Julie MANAUT et Nadine MONTOYA

06.98.34.75.35

adls.montelimar@diaconat26-07.org

**Vous êtes
à la recherche d'un
logement ?**

*Vous avez des
revenus
modestes et êtes
capable
d'occuper un
logement
autonome*

L'ADLS MONTELMAR DISPOSE D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS DANS LE PARC PRIVÉ

LES PROPRIETAIRES

Confient la gestion d'un logement de qualité et à loyer modéré à l'ADLS, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

LES LOCATAIRES

Signent un contrat de location pour un logement du parc privé géré par l'ADLS,

Occupent ce logement de façon autonome dans le respect des droits et devoirs des locataires.

L'ADLS

Assure une gestion locative adaptée :

Accompagne le locataire en cas de difficultés liées au contrat de location,

Repère les difficultés autres, et oriente le locataire vers le partenaire social.

LES PARTENAIRES SOCIAUX DE L'ADLS

Peuvent être sollicités pour favoriser le maintien en logement des locataires nécessitant un accompagnement social.

Procédure d'attribution des logements

Dépôt du dossier de demande de logement *
à l'ADLS par courrier ou mail

Réception et étude des dossiers
de demande de logement par l'ADLS

Entretien avec les candidats sélectionnés
par la Commission

Visite du logement avec les candidats retenus
par la Commission

Attribution du logement par la Commission

Organisation de l'entrée en logement

Dossier à demander à l'ADLS MONTELMAR

- par mail : adls.montelimar@diaconat26-07.org

- par téléphone au 06.98.34.75.35

Dossier téléchargeable sur le site : <https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/logement-et-urbanisme/action-pour-lhabitat>